

Réunion d'informations

Cécile COUHARDE, Isabelle TRIPET

4 Novembre 2024

ED 396 - École doctorale Économie, Organisations, Société

ED 396 - École doctorale Économie, Organisations, Société

- ▶ Site web : <https://ed-eos.parisnanterre.fr/>
- ▶ Localisation sur le campus : Bâtiment A René Rémond, bureau A301a

ED 396 - École doctorale Économie, Organisations, Société

- ▶ Site web : <https://ed-eos.parisnanterre.fr/>
- ▶ Localisation sur le campus : Bâtiment A René Rémond, bureau A301a

Organisation administrative

ED 396 - École doctorale Économie, Organisations, Société

- ▶ Site web : <https://ed-eos.parisnanterre.fr/>
- ▶ Localisation sur le campus : Bâtiment A René Rémond, bureau A301a

Organisation administrative

- ▶ Gestionnaire administrative : Isabelle Tripet, isabelle.tripet@parisnanterre.fr, 01.40.97.41.29. Jours à l'Université : lundi, mardi et jeudi
- ▶ Directrice : Cécile Couharde (EconomiX), cecile.couharde@parisnanterre.fr

Principales caractéristiques

Principales caractéristiques

- ▶ Pluridisciplinaire : histoire contemporaine, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie.

Principales caractéristiques

- ▶ Pluridisciplinaire : histoire contemporaine, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie.
- ▶ Unités de recherche :

Principales caractéristiques

- ▶ Pluridisciplinaire : histoire contemporaine, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie.
- ▶ Unités de recherche :
 - ▶ CEROS : Centre d'Études et de Recherche sur les Organisations et Stratégie
 - ▶ CRESPPA : Centre de Recherche Sociologiques et Politiques de PARIS
 - ▶ EconomiX
 - ▶ IDHES : Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société
 - ▶ SOPHIAPOL : SOciologie, PHilosophie et AnthroPologie POLitiques

Principales caractéristiques

- ▶ Pluridisciplinaire : histoire contemporaine, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie.
- ▶ Unités de recherche :
 - ▶ CEROS : Centre d'Études et de Recherche sur les Organisations et Stratégie
 - ▶ CRESPPA : Centre de Recherche Sociologiques et Politiques de PARIS
 - ▶ EconomiX
 - ▶ IDHES : Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société
 - ▶ SOPHIAPOL : SOciologie, PHilosophie et Anthropolgie POLitiques
- ▶ Effectif : environ 160 doctorant.e.s

Missions

Missions

- ▶ Met en œuvre une politique d'admission des doctorants, propose l'attribution des financements afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;

Missions

- ▶ Met en œuvre une politique d'admission des doctorants, propose l'attribution des financements afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;
- ▶ Organise et coordonne les formations doctorales ;

Missions

- ▶ Met en œuvre une politique d'admission des doctorants, propose l'attribution des financements afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;
- ▶ Organise et coordonne les formations doctorales ;
- ▶ Assure la mise en place et le bon déroulement des comités de suivi individuel des doctorants ;

Missions

- ▶ Met en œuvre une politique d'admission des doctorants, propose l'attribution des financements afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;
- ▶ Organise et coordonne les formations doctorales ;
- ▶ Assure la mise en place et le bon déroulement des comités de suivi individuel des doctorants ;
- ▶ Contribue à une ouverture européenne et internationale, dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de recherche étrangers.

Fonctionnement

Fonctionnement

- ▶ Conseil de l'ED ;

Fonctionnement

- ▶ Conseil de l'ED ;
 - ▶ composé d'enseignants-chercheurs, de doctorants, de personnels administratifs et de personnalités extérieures ;

Fonctionnement

- ▶ Conseil de l'ED ;
 - ▶ composé d'enseignants-chercheurs, de doctorants, de personnels administratifs et de personnalités extérieures ;
 - ▶ se réunit trois fois par an.

Fonctionnement

- ▶ Conseil de l'ED ;
 - ▶ composé d'enseignants-chercheurs, de doctorants, de personnels administratifs et de personnalités extérieures ;
 - ▶ se réunit trois fois par an.
- ▶ Financements octroyés par l'école doctorale pour recherches sur le terrain (inférieur à 1000,00 euros/doctorant.e) ; appel trois fois par an : Sept-Oct, Janv-Février, Mai-Juin ;

Fonctionnement

- ▶ Conseil de l'ED ;
 - ▶ composé d'enseignants-chercheurs, de doctorants, de personnels administratifs et de personnalités extérieures ;
 - ▶ se réunit trois fois par an.
- ▶ Financements octroyés par l'école doctorale pour recherches sur le terrain (inférieur à 1000,00 euros/doctorant.e) ; appel trois fois par an : Sept-Oct, Janv-Février, Mai-Juin ;
- ▶ Organisation d'une journée doctorale (Mars de chaque année) à l'initiative des élu.e.s doct- rant.e.s.

Validation du diplôme de doctorat :

Validation du diplôme de doctorat :

- ▶ 150 crédits pour la thèse
- ▶ 30 crédits pour la formation doctorale (Cf. Présentation de Marina Fournier)

Validation du diplôme de doctorat :

- ▶ 150 crédits pour la thèse
- ▶ 30 crédits pour la formation doctorale (Cf. Présentation de Marina Fournier)

Durée de thèse limitée :

Validation du diplôme de doctorat :

- ▶ 150 crédits pour la thèse
- ▶ 30 crédits pour la formation doctorale (Cf. Présentation de Marina Fournier)

Durée de thèse limitée :

- ▶ à 3 ans (thèse financée via CIFRE, contrats doctoraux ou autres contrats), + 1 année de dérogation, moyennant un état d'avancement des travaux et avis du directeur(trice) de thèse ;
- ▶ à 6 ans, pour les doctorants salariés, + 1 année de dérogation moyennant un état d'avancement des travaux et avis du directeur(trice) de thèse.

Validation du diplôme de doctorat :

- ▶ 150 crédits pour la thèse
- ▶ 30 crédits pour la formation doctorale (Cf. Présentation de Marina Fournier)

Durée de thèse limitée :

- ▶ à 3 ans (thèse financée via CIFRE, contrats doctoraux ou autres contrats), + 1 année de dérogation, moyennant un état d'avancement des travaux et avis du directeur(trice) de thèse ;
- ▶ à 6 ans, pour les doctorants salariés, + 1 année de dérogation moyennant un état d'avancement des travaux et avis du directeur(trice) de thèse.
- ▶ Décision du Conseil scientifique de l'Université Paris Nanterre du 16 avril 2013 : les Écoles Doctorales ne sont pas autorisées à inscrire tout.e doctorant.e au-delà de la 7^{ème} année.

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>
- ▶ **Formuler des recommandations et transmettre un rapport à l'Ecole Doctorale**

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>
- ▶ **Formuler des recommandations et transmettre un rapport à l'Ecole Doctorale**
 - ▶ Les recommandations sont destinées autant au doctorant qu'à l'encadrement.

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>
- ▶ **Formuler des recommandations et transmettre un rapport à l'Ecole Doctorale**
 - ▶ Les recommandations sont destinées autant au doctorant qu'à l'encadrement.

Rapport du CSI obligatoire pour toute réinscription

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>
- ▶ **Formuler des recommandations et transmettre un rapport à l'Ecole Doctorale**
 - ▶ Les recommandations sont destinées autant au doctorant qu'à l'encadrement.

Rapport du CSI obligatoire pour toute réinscription

- ▶ A finaliser avant la mi-juillet de chaque année ;

Objectifs et missions du Comité de Suivi Individuel (CSI)

- ▶ **Évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche** : suivi des conditions d'encadrement et de contexte scientifique (UR, entreprise), de la formation doctorale, de la temporalité de la recherche, etc.
- ▶ **Prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement**
 - ▶ permet d'entamer les démarches utiles pour résoudre les problèmes, conflits, etc ;
 - ▶ Mission égalité et non-discrimination de l'Université : <https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/>
- ▶ **Formuler des recommandations et transmettre un rapport à l'Ecole Doctorale**
 - ▶ Les recommandations sont destinées autant au doctorant qu'à l'encadrement.

Rapport du CSI obligatoire pour toute réinscription

- ▶ A finaliser avant la mi-juillet de chaque année ;
- ▶ A envoyer pour validation à Cécile Couharde et Isabelle Tripet.

Membres et déroulement du CSI

Membres et déroulement du CSI

- ▶ Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié : mise en place dès la 1ère année d'inscription en thèse.

Membres et déroulement du CSI

- ▶ Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié : mise en place dès la 1ère année d'inscription en thèse.
- ▶ Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSI sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du CSI du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Membres et déroulement du CSI

- ▶ Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié : mise en place dès la 1ère année d'inscription en thèse.
- ▶ Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSI sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du CSI du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.
- ▶ Le CSI comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le CSI comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

Membres et déroulement du CSI

- ▶ Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié : mise en place dès la 1ère année d'inscription en thèse.
- ▶ Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSI sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du CSI du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.
- ▶ Le CSI comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le CSI comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du doctorant.
- ▶ L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son CSI, avant sa réunion.

Membres et déroulement du CSI

- ▶ Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié : mise en place dès la 1^{ère} année d'inscription en thèse.
- ▶ Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSI sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du CSI du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.
- ▶ Le CSI comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le CSI comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du doctorant.
- ▶ L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son CSI, avant sa réunion.
- ▶ Déroulement en trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Utilisation de la plateforme ADUM

Utilisation de la plateforme ADUM

- ▶ Plateforme centralisée pour toutes les démarches administratives liées à votre doctorat :

Utilisation de la plateforme ADUM

- ▶ Plateforme centralisée pour toutes les démarches administratives liées à votre doctorat :
 - ▶ Gestion des étapes clés de votre parcours doctoral, de l'inscription annuelle aux étapes de validation jusqu'à la soutenance de thèse ;
 - ▶ Suivi de votre progression en crédits de formation ;
 - ▶ Suivi des comités de suivi ;
 - ▶ Accès à des formulaires administratifs : demande de dérogation, demande d'année de césure, etc.